

# **Assemblée Générale Genepi 2019**

## **Prise de position en Solidarité avec les proches de**

### **prisonnier·e·s**

Aujourd'hui, en France, il y a environ **trois millions de personnes incarcéré·e·s**, et non pas 71000 comme l'indiquent les chiffres officiels.

**Aux personnes détenu·e·s à l'intérieur des murs des prisons,  
s'ajoutent leurs proches, qui subissent l'incarcération depuis l'extérieur.**

L'expérience carcérale élargie désigne le quotidien des proches de détenu·e·s<sup>1</sup>. Ces personnes, qui ne sont pas elles-mêmes détenu·e·s, subissent durant tout le long de la peine de leur(s) proche(s) les conséquences matérielles et psychologiques de l'incarcération. Le constat est lourd : pour chaque peine prononcée et personne écrouée, les proches deviennent des "dommages collatéraux" de l'institution, confronté·e·s à un système oppressif total, loin de s'arrêter aux murs des prisons.

#### ***L'expérience carcérale élargie : les proches en prison***

La prison est une arme au service de l'État, instrument d'application de sa politique raciste, patriarcale et capitaliste. Elle joue un rôle central dans l'appareil répressif structurant son fonctionnement. L'expérience carcérale élargie concerne massivement des familles et des communautés non-blanches, ciblées par la police et la Justice, dans la lignée de l'histoire coloniale française.

Le racisme systémique comme vecteur de l'enfermement doit être combiné à la question du genre. Les femmes, qui représentent 3,7% des personnes incarcérées, sont principalement touchées par la prison via l'incarcération des hommes de leur entourage. Elles doivent alors compenser la perte d'un revenu et prendre intégralement en charge le soin de la famille, les visites, le travail administratif, etc. Cette situation les précarise et leur impose un travail genré, dévalorisé et non rémunéré. Ainsi, les charges qu'impliquent l'incarcération reposent majoritairement sur un travail invisibilisé des femmes, et particulièrement des femmes non-blanches, premières touchées par l'enfermement de leur(s) proche(s).

L'éloignement géographique des établissements pénitentiaires induit des temps et des coûts de trajet élevés pour se rendre en parloir ou en Unité de Vie Familiale (UVF) et rend donc les visites plus rares, plus compliquées à organiser et à financer, entraînant une situation d'isolement pour les détenu·e·s et leur entourage. La problématique de l'éloignement forcé est d'autant plus marquée pour les proches

---

<sup>1</sup> Caroline Touraut, *Entre détenu figé et proches en mouvement. « l'expérience carcérale élargie » : une épreuve de mobilité*, Recherches familiales, 1, n°6, 2009.

Cairn : <https://doi.org/10.3917/rf.006.0081>

de femmes incarcérées, notamment à cause de l'inégale répartition des prisons pouvant accueillir des femmes (2 prisons et 54 quartiers pour femmes, sur 188 établissements au total)<sup>2</sup>.

Le coût de l'incarcération d'un·e membre de son entourage ne s'arrête pas aux dépenses des déplacements, il faut aussi compter celles engagées à l'intérieur des murs, alors même que l'emprisonnement peut occasionner la perte d'une source de revenu (salaires, prestations sociales, etc).

A cet effet de ciseau économique, s'ajoute un coût social. Les proches des personnes détenues sont souvent stigmatisé·e·s et isolé·e·s par un sentiment de honte que leur impose la société et le monde prison-justice. Ce coût social est renforcé par le système pénal qui leur demande encore d'être garant·e·s de la "réinsertion" de leur(s) proche(s) enfermé·e·(s). Cette attente est renforcée dans le cas des peines privatives de liberté effectuées à domicile, ou encore en cas de demande d'aménagement de peine.

L'enfermement, pour les personnes détenues et leur(s) entourage(s), c'est aussi la privation et le contrôle systématique des relations physiques et émotionnelles. Les correspondances sont lues, censurées et les parloirs surveillés, empêchant toute intimité.

Les visites sont aussi l'occasion pour l'administration pénitentiaire d'exercer des pressions sur les familles et les personnes détenues.

Visiter un·e proche en détention c'est s'exposer à la violence des mesures sécuritaires mises en place avant et après les parloirs. En effet, les proches peuvent être intégralement fouillé·e·s, les couches des nourrissons examinées, comme cela a été le cas récemment à la prison de Condé-sur-Sarthe<sup>3</sup>.

L'administration pénitentiaire ne contraint pas seulement les liens entre les détenu·e·s et leur entourage, elle complique le développement de solidarités entre les proches des personnes incarcérées pour se protéger de toute réponse organisée à son arbitraire et à sa violence. Des mesures répressives sont mises en place à l'encontre de celles et ceux qui s'opposent à la rigidité de la machine carcérale. Toute tentative de résistance - qu'elle passe par la justice ou non - entraîne des répercussions pour les personnes détenu·e·s et pour leur proches, notamment par la menace d'un transfert vers une autre prison ou la suspension du droit de visite, voire sa suppression.

La prison, dedans comme dehors, exerce un contrôle permanent des corps et des esprits qu'elle juge récalcitrants, qu'ils se soient effectivement révoltés ou non.

### ***Le Genepi face aux proches de détenu·e·s***

Si le Genepi a entamé de longue date une réflexion sur le monde carcéral et s'est engagé auprès des personnes détenu·e·s, par ses interventions en prison et en dehors, il semble que la question de l'expérience carcérale élargie n'ait jamais fait l'objet d'un positionnement clair.

En effet, l'association s'est jusqu'alors maintenu à distance de la question des proches de détenu·e·s.

---

<sup>2</sup> <https://oip.org/analyse/la-solitude-des-femmes-detenues/>

<sup>3</sup>

<https://www.facebook.com/syndicatPRP/photos/pb.1016502998506548.-2207520000.1556639026./1510361989120644/?type=3&theater>

La réflexion et les prises de positions du Genepi n'ont que peu intégré les proches de détenu·e·s. Si dans les années 1990 et 2000, des prises de positions ont été adoptées, elles n'étaient que contextualisées et ne prenaient en compte que quelques aspects de l'expérience carcérale élargie, qui traduisent une vision ancienne d'un Genepi qui croyait encore à la "réinsertion" dont l'entourage pouvait (voir devait) être une garantie. Le Genepi – qui n'est pas un cas isolé – n'a pas pris la mesure de la spirale carcérale que constitue la détention pour les proches.

Il apparaît aujourd'hui indispensable pour le Genepi de prendre ses responsabilités.

### ***Pour un Genepi en solidarité avec les proches de détenu·e·s***

Le Genepi cherche à rendre visible la prison et ceux qu'elle opprime entre ses murs physiques ou psychiques. Les proches de personnes détenues vivant la prison au quotidien, le Genepi se doit donc d'élargir sa réflexion et la dénonciation de ce système carcéral aux personnes touchées par l'enfermement.

Les militant·e·s du Genepi n'ont pas vocation à effectuer un travail social pour lequel iels ne sont majoritairement pas formé·e·s, mais doivent intégrer la question de l'expérience carcérale élargie à leur engagement. Le Genepi ne prétend évidemment pas pouvoir remplacer les organisations préexistantes, mais désire se porter en possible relai de leurs luttes.

Dans une démarche d'élargissement du discours critique de l'institution carcérale à laquelle prend part le Genepi aux côtés d'autres collectifs, l'association doit être une alliée des proches de détenu·e·s, et le faire savoir par sa communication et par une présence physique aux rassemblements organisés. Le Genepi doit également intégrer cette problématique au sein de ses formations et de ses actions d'Information et de Sensibilisation du public (ISP).

Le Genepi dénonce l'invisibilisation des proches de détenu·e·s et de leur expérience carcérale. En cela le Genepi affirme sa solidarité avec tous·te·s les proches de personnes détenues.

**Tout·e prisonnier·e et tout·e proche de détenu·e est politique.**